

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 09415
Numéro SIREN : 877 601 245
Nom ou dénomination : A.E.A

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2022 sous le numéro de dépôt 12534

9 JUIN 2022

N° 2065-SD
2022Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AEA AKCAN DISTRIBUTION 13 rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE			
SIRET	8 7 7 6 0 1 2 4 5 0 0 0 1 3	Mél:	acik@acofi.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de gros alimentaire spécialisée divers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	28 674
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ACOFI Créteil 33, avenue Pierre Brossolette 94048 CRETEIL Cedex		Tél 01 41 78 50 00	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date.	03/05/2022
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Lieu	93380
		Qualité et nom du signataire	ACIK OZKAN Prusiden
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise <u>AEA AKCAN DISTRIBUTION</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>13 rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>7</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												8	7	7	6	0	1	2	4	5	0	0	1	3
8	7	7	6	0	1	2	4	5	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>16</u>																								
										Exercice N clos le														
										<u>31/12/2021</u>														
ACTIF										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	250 000	012		250 000																	
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	56 179	030	9 692	46 487																	
	Immobilisations financières * (1)		040	4 000	042		4 000																	
	Total I (5)		044	310 179	048	9 692	300 487																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060	342 456	062		342 456																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	249 190	070		249 190																	
		Autres * (3)	072	139 907	074		139 907																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	34 319	086		34 319																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	765 872	098		765 872																	
	Total général (I + II)		110	1 076 051	112	9 692	1 066 359																	
PASSIF										Exercice N 1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	1 000															
	Écarts de réévaluation							124																
	Réserve légale							126	100															
	Réserves réglementées *							130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131	46 859															
	Report à nouveau							134																
	Résultat de l'exercice							136	119 821															
	Provisions réglementées							140																
Total I							142	167 780																
Provisions pour risques et charges							154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	246 812															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	526 474															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	24 172															
	Produits constatés d'avance							174																
Total III							176	898 579																
Total général (I + II + III)							180	1 066 359																
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 881																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **AEA AKCAN DISTRIBUTION**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	250 000		402		404		406	250 000		
		Autres	410			412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420			422		424		426			
	Constructions		430	13 636		432		434		436	13 636		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	4 700		442	17 712	444		446	22 412		
	Installations générales, agencements divers		450			452	7 820	454		456	7 820		
	Matériel de transport		460	2 083		462		464		466	2 083		
	Autres immobilisations corporelles		470	6 675		472	4 350	474	797	476	10 227		
Immobilisations financières			480	4 000		482		484		486	4 000		
TOTAL			490	281 094		492	29 881	494	797	496	310 179		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520	420	522	1 364	524		526	1 784
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530	732	532	1 416	534		536	2 148
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550	163	552	417	554		556	580
	Autres immobilisations corporelles			560	2 907	562	2 883	564	610	566	5 180
TOTAL				570	4 222	572	6 079	574	610	576	9 692

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5							
		PORTABLE											
		6	7	8	9	10							

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	797	610	187		(187)							
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	797	580	610	582	187	584	(187)	581	587		589
		Plus-values taxables à 19 % ①		579			Régularisations	590	583	594		595
TOTAL					596	(187)	585		597			599

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AEA AKCAN DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations · dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666			
TOTAL			680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2						
Terrains	710		715			3						
Constructions	720		725			4						
Inst techniques mat et outillage	730		735			5						
Inst. générales, agencements amén. div	740		745			6						
Matériel de transport	750		755			7						
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter								
Déficits imputés				983								
Déficits reportables				984								
Déficits de l'exercice				960								
Total des déficits restant à reporter				970								
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374	1 62 8 4 7	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	1 3 4 5 2 5	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AEA AKCAN DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	5,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 916 167
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	16 104
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 932 271
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 841
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	98 176
Variation positive des stocks		111	151 853
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	251 870
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	1 840 913
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	64 016
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	81 516
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2 741
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	1 989 186
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	194 955
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	194 955
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / /
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 7 7 6 0 1 2 4 5

Dénomination de l'entreprise

AEA AKCAN DISTRIBUTION

Adresse (voie)

13 rue Pierre de Geyter

Code postal

93380

Ville

PIERREFITTE SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ACIK Prénom(s) OZKAN
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance: Date 10/06/1982 N° Département 75 Commune PARIS 4 Pays FRANCE
 Adresse : N° 40 Voie RUE DES PINS
 Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2021

SIREN

8 7 7 6 0 1 2 4 5

Dénomination de l'entreprise

AEA AKCAN DISTRIBUTION

Adresse (voie)

13 rue Pierre de Geyter

Code postal

93380

Ville

PIERREFITTE SUR SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise AEÀ AKCAN DISTRIBUTION

du _____

Adresse 13 rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	290
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 482
Total	4 772

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	4 772	- de l'exercice . 2021 . . ⑩	158 123
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>ACIK</u> <u>GERANT</u>		À <u>93380</u> , le <u>03052022</u> Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du C'GI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						impute sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

ANNEXE LIBRE 1

AEA AKCAN DISTRIBUTION

ANNEXLIB01
(2022)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Société action simplifiée unipersonnelle A.E.A

Dénomination AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

Siège social : 13 Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Siren : 877 601 245 RCS BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 mai 2022.

L'an deux mille vingt deux

Le trente et un mai

A neuf heures.

Le Président de la société A.E.A SASU au capital de 1000 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 13, Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. ACIK Ozkan en qualité de Président

Sont présents :

- M. ACIK Ozkan, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500 ;

Soit au total 1 associés présents ou représentés, totalisant 500 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuel 2020.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

si le résultat comptable est positif 28 674 €

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2021 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ACIK Ozkan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président



Société action simplifiée unipersonnelle A.E.A

Dénomination AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

Siège social : 13 Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Siren : 877 601 245 RCS BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 mai 2022.

L'an deux mille vingt deux

Le trente et un mai

A neuf heures.

Le Président de la société A.E.A SASU au capital de 1000 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 13, Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. ACIK Ozkan en qualité de Président

Sont présents :

- M. ACIK Ozkan, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500 ;

Soit au total 1 associés présents ou représentés, totalisant 500 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuel 2020.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

si le résultat comptable est positif 28 674 €

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2021 .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ACIK Ozkan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président



Rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Monsieur ACIK Ozkan, président associé unique de la société A.E.A dénomination AKCAN DISTRIBUTION immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny, sous le numéro 877 601 245, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 / 12 / 2021, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice :

Distribution et vente de boissons

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification par rapport à celles adoptées au cours de l'exercice précédent.

Prises de participations au cours de l'exercice :

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 28 674 euros, qui serait affecté(e) comme suit en report à Nouveau.

la SASU est soumise à l'impôt sur les sociétés : 4 301 €

Rappel des dividendes distribués

Selon l'article 243 bis du C.G.I., je précise qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du même code.

Fait à Pierrefitte Sur Seine, le 31 mai 2022

Le Président.



Rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Monsieur ACIK Ozkan, président associé unique de la société A.E.A dénomination AKCAN DISTRIBUTION immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny, sous le numéro 877 601 245, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 / 12 / 2021, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Activité de la société au cours de l'exercice :

Distribution et vente de boissons

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et ne comportent aucune modification par rapport à celles adoptées au cours de l'exercice précédent.

Prises de participations au cours de l'exercice :

La société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice, dans le capital d'une autre.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 28 674 euros, qui serait affecté(e) comme suit en report à Nouveau.

la SASU est soumise à l'impôt sur les sociétés : 4 301 €

Rappel des dividendes distribués

Selon l'article 243 bis du C.G.I., je précise qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39-4 du même code.

Fait à Pierrefitte Sur Seine, le 31 mai 2022

Le Président.



SASU A.E.A

Dénomination : AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

13 Rue Pierre de Geyter

93380 PIERREFITTE SUR SEINE

R.C.S. BOBIGNY 877 601 245

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice allant du 01/01/2021 au 31.12.2021

- Montant du bilan..... 1 066 359 €
- Montant du chiffre d'affaires HT..... 1 916 167 €
- Nombre de salariés..... 5

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

CHAPITRE 2 ... Principes, règles et méthodes comptables

CHAPITRE 3 ... Notes sur le bilan

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos le 31.12.2021 s'est traduit par un résultat net bénéfice de 28 674 €. après :

- Dotation aux amortissements pour 6 079 €. Et constatation de la charge d'impôt sur les Bénéfices 4 301 €.

CHAPITRE 2... Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans les respects du principe de Prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de Présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments Inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHAPITRE 3... Notes sur le bilan

1/ACTIF :

A. Valeurs immobilisées :

- Immobilisations incorporelles :

Fonds commercial, 250 000 €, Immobilisations corporelles: 56 179 €, Immobilisations financières 4000 €, Durant l'exercice, il a été acquis : Des agencements pour 0 €. A la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des immobilisations ressort à. 300 487 € brut .

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet plans d'amortissement calculés en fonction de leur probable durée de vie économique. En Conséquence, aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé et les amortissements Fiscaux correspondent

Aux amortissements comptables. Les taux d'amortissement retenus sont conformes aux Usages.

B. Actif circulant

du 01.01.2021, le total d'actif circulant s'élevait à 765 872 € Du 31.12.2021, 765 872 €

La variation s'explique comme suit: Stock de marchandises ou matières premières 342 456 € Autres créances 249 190 €, Disponibilité 34 319 €. Les stocks sont retenus pour leur coût D'achat. Les créances sont retenues à leur valeur nominale et leur échéance est inférieure à un an.

2/ PASSIF :

Capitaux propres :

les capitaux propres à Au 31.12.2021 167 780 €. La différence soit. Correspondant au résultat net déficitaire pour l'année 01.1.2021 au 31.12.2021 qui sera imputé.

Provision pour risques et charges :

Cette provision correspond à l'estimation des cotisations sociales sur les congés à payer.

Dettes :

les dettes s'élevaient à 898 579 €. Au 31.12.2021 .

La variation s'explique comme suit : Dettes fournisseurs et comptes rattachés 526 474 €. Autres dettes 125 293 €.

Les charges à payer comptabilisées lors des opérations d'inventaire le 31.12.2021 se rapportent :

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)

0 €, Achat de Marchandise (y compris droit de douane) 1 819 637 €

Autres achats et charges externe 166 809 €. Impot, taxes et versements assimilés (dont CVAE) 11 976 €

Rémunération du personnel 45 944 €. Charges sociales 7 493 €. Dotations aux amortissements 60 79 €. Impôts sur les bénéfices 4 301 €.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Le chiffre d'affaires s'est établi à 1 916 167 €

Sa ventilation est la suivante :

Vente de marchandises France ... 1 916 167 €, Production vendue (Services) 96 €, exportations

et livraison intracommunautaires 0 €

Le total de produits d'exploitation s'est élevé à 2 051 885 €, Le total des charges à 1 908 825 €

Le résultat d'exploitation est positif de 143 060 €, L'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 4 301 €.

Le total des produits représente... 2 051 885 €, total des charges.. 1 908 825 €

Le résultat est bénéfice de 28 674 €

Fait à Pierrefitte Sur Seine le 31/05/2022

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the date.

SASU A.E.A

Dénomination : AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

13 Rue Pierre de Geyter

93380 PIERREFITTE SUR SEINE

R.C.S. BOBIGNY 877 601 245

COMPTES ANNUELS

Pour l'exercice allant du 01/01/2021 au 31.12.2021

- Montant du bilan..... 1 066 359 €
- Montant du chiffre d'affaires HT..... 1 916 167 €
- Nombre de salariés..... 5

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

CHAPITRE 2 ... Principes, règles et méthodes comptables

CHAPITRE 3 ... Notes sur le bilan

CHAPITRE 1 ... Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos le 31.12.2021 s'est traduit par un résultat net bénéfice de 28 674 €. après :

- Dotation aux amortissements pour 6 079 €. Et constatation de la charge d'impôt sur les Bénéfices 4 301 €.

CHAPITRE 2... Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans les respects du principe de Prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de Présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments Inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHAPITRE 3... Notes sur le bilan

1/ACTIF :

A. Valeurs immobilisées :

- Immobilisations incorporelles :

Fonds commercial, 250 000 €, Immobilisations corporelles: 56 179 €, Immobilisations financières 4000 €, Durant l'exercice, il a été acquis : Des agencements pour 0 €. A la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des immobilisations ressort à. 300 487 € brut .

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet plans d'amortissement calculés en fonction de leur probable durée de vie économique. En Conséquence, aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé et les amortissements Fiscaux correspondent

Aux amortissements comptables. Les taux d'amortissement retenus sont conformes aux Usages.

B. Actif circulant

du 01.01.2021, le total d'actif circulant s'élevait à 765 872 € Du 31.12.2021, 765 872 €

La variation s'explique comme suit: Stock de marchandises ou matières premières 342 456 € Autres créances 249 190 €, Disponibilité 34 319 €. Les stocks sont retenus pour leur coût D'achat. Les créances sont retenues à leur valeur nominale et leur échéance est inférieure à un an.

2/ PASSIF :

Capitaux propres :

les capitaux propres à Au 31.12.2021 167 780 €. La différence soit. Correspondant au résultat net déficitaire pour l'année 01.1.2021 au 31.12.2021 qui sera imputé.

Provision pour risques et charges :

Cette provision correspond à l'estimation des cotisations sociales sur les congés à payer.

Dettes :

les dettes s'élevaient à 898 579 €. Au 31.12.2021 .

La variation s'explique comme suit : Dettes fournisseurs et comptes rattachés 526 474 €. Autres dettes 125 293 €.

Les charges à payer comptabilisées lors des opérations d'inventaire le 31.12.2021 se rapportent :

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)

0 €, Achat de Marchandise (y compris droit de douane) 1 819 637 €

Autres achats et charges externe 166 809 €. Impot, taxes et versements assimilés (dont CVAE) 11 976 €

Rémunération du personnel 45 944 €. Charges sociales 7 493 €. Dotations aux amortissements 60 79 €. Impôts sur les bénéfices 4 301 €.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Le chiffre d'affaires s'est établi à 1 916 167 €

Sa ventilation est la suivante :

Vente de marchandises France ... 1 916 167 €, Production vendue (Services) 96 €, exportations

et livraison intracommunautaires 0 €

Le total de produits d'exploitation s'est élevé à 2 051 885 €, Le total des charges à 1 908 825 €

Le résultat d'exploitation est positif de 143 060 €, L'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 4 301 €.

Le total des produits représente... 2 051 885 €, total des charges.. 1 908 825 €

Le résultat est bénéfice de 28 674 €

Fait à Pierrefitte Sur Seine le 31/05/2022

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the date.